

GE_GERICHTE ATAS/308/2010 vom 13. November 2009

GE Cour de justice, 2009-11-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_308_2010

FR: GE_GERICHTE ATAS/308/2010 du 13 novembre 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/308/2010 del 13 novembre 2009

Erwägungen

E. 1

Ordonne une expertise orthopédique, l'expert ayant pour mission d'examiner et d'entendre Monsieur G_____, après s'être entouré de tous les éléments utiles et après avoir pris connaissance du dossier de l'OCAI, ainsi que du dossier de la présente procédure en s'entourant d'avis de tiers au besoin ;

E. 2

Données subjectives de la personne.

E. 3

Constatations objectives.

E. 4

Diagnostic(s).

E. 5

Influences sur la capacité de travail: a) Préciser les limitations fonctionnelles liées aux diagnostics retenus. b) Mentionner pour chaque diagnostic posé ses conséquences sur la capacité de travail du recourant, comme plombier, en pour-cent. c) Si une capacité résiduelle est retenue dans le métier de plombier, dire s'il y a une diminution de rendement.

E. 6

Dater la survenance de l'incapacité de travail durable, de 20% au moins, le cas échéant.

E. 7

Capacité résiduelle de travail: a) Dire dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est raisonnablement exigible du recourant, et dans ce cas dans quel domaine, à quel taux et, le cas échéant, avec quelle diminution de rendement. b) Préciser, le cas échéant, quelles sont les limitations fonctionnelles qui sont la cause de l'empêchement dans une activité adaptée. c) Si l'avis diverge de celui du Dr N_____ et du Dr L_____, dire pourquoi.

- 6/6-

A/4364/2009 d) Si les constatations divergent de celles faites par les EPI, commenter ces divergences.

E. 8

Préciser comment le degré d'incapacité de travail a évolué dans le temps.

E. 9

Evaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

E. 10

Dire si la capacité de travail peut-elle être améliorée par des mesures médicales.

E. 11

Pronostic.

E. 12

Toute remarque utile et proposition de l'expert. 3. Commet à ces fins le Dr M_____ .
4. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires au Tribunal de céans. 5. Réserve le fond .

La greffière

Florence SCHMUTZ

La Présidente

Sabina MASCOTTO

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.